



## ***Fiche Projet pour la création d'un Centre de Sauvegarde (sanctuaire) pour les chimpanzés orphelins en Côte d'Ivoire***

### **Problématique**

- 90 % de la population de chimpanzés sauvages a disparu de Côte d'Ivoire (*C.Boesh, inventaire 2013*)
- La Côte d'Ivoire est un des seuls pays d'Afrique de l'Ouest ayant une population endémique de chimpanzés qui n'a pas de sanctuaire pour permettre l'application des lois protégeant les chimpanzés
- La Côte d'Ivoire a un trafic illégal d'espèces protégées important (*IUCN 2015*), dont le trafic de chimpanzés
- Les conflits chimpanzés/humains sont de plus en plus fréquents et nécessitent régulièrement des actions de sauvetage
- Il n'y a que peu de campagne de sensibilisation et d'éducation pour la protection des chimpanzés.

### **L'association initiatrice du projet**

L'association Akatia a pour but d'appuyer le gouvernement de la Côte d'Ivoire dans sa politique de conservation des chimpanzés et dans sa lutte contre le trafic des espèces menacées.

Pour cela, l'association se fixe comme objectifs :

- L'appui à la conservation des chimpanzés sauvages et de leur habitat ;
- La création d'un Centre de Sauvegarde (sanctuaire) pour les chimpanzés orphelins confisqué auprès des trafiquants et des particuliers par les autorités ainsi que pour les chimpanzés orphelins abandonnés, en collaboration avec le gouvernement de la Côte d'Ivoire ;
- L'appui aux projets d'amélioration des conditions de vie des chimpanzés détenus au zoo national d'Abidjan ;
- L'éducation et la sensibilisation de la population ivoirienne sur leur faune sauvage, y compris les chimpanzés et les menaces qui pèsent sur leur environnement ;

### **L'équipe**

Sarah Crawford, la présidente d'Akatia, a 17 ans d'expérience dans la gestion des projets, la récolte des fonds de bailleurs et la gestion financière. Elle a travaillé dans plus que 20 pays africains et elle est en Côte d'Ivoire depuis 7 ans.

Estelle Raballand, Coordinatrice du Projet, est une membre fondatrice de PASA, l'association qui a créé les normes des sanctuaires en Afrique. Elle a créé et géré un sanctuaire équivalent en Guinée pendant 16 ans et a créé un sanctuaire au Cameroun.

Dominique Liberce, la secrétaire d'Akatia est Directrice des Ressources humaines et coach. Grâce à son expérience en entreprise, elle apporte une vision institutionnelle au projet.

Alain Branger a rejoint l'équipe en 2020. Il est un entrepreneur passionné par la conservation et l'écotourisme. Il est présentement le trésorier d'Akatia.



## Proposition d'un projet de création d'un centre de Sauvegarde (sanctuaire)

Suite à l'accord de principe obtenu auprès du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) et après discussion avec le service technique de la Sodefor et d'autres institutions ayant déjà une expérience en recherche dans certaines forêts classées, la SODEFOR nous a orienté vers la forêt classée de Yapo-Abbé au Nord d'Abidjan qui remplissait les premiers critères de sélection et était considérée comme favorable par la SODEFOR pour sa proximité à Abidjan, un avantage pour la mise en place d'un programme éco-tourisme en lien avec le centre. **Une aire de 45 km<sup>2</sup> a été sélectionnée dans le bloc forestier ouest de la forêt de Yapo Abbé.**

### ***Le Centre de Sauvegarde (Sanctuaire)***

Le Centre de Sauvegarde (sanctuaire) est un projet pérenne géré par l'association locale Akatia. Il existe à ce jour 23 sanctuaires pour les primates en Afrique dans le cadre de l'alliance "le Pan African Sanctuary Alliance (PASA)" qui a établi les lignes de conduite pour la création et la gestion d'un Centre de Sauvegarde (sanctuaire) de ce type. Ce Centre de Sauvegarde (sanctuaire) en Côte d'Ivoire sera construit et géré en respectant ces lignes de conduites ainsi que celles de l'IUCN sur la détention d'animaux sauvages. Il est à attendre que le nombre de chimpanzés confisqués augmente rapidement vu le nombre et le rythme des chimpanzés reçus aux Centres de Sauvegarde (sanctuaires) du Liberia, de la Sierra Leone et de la Guinée.

### ***Les structures pour les chimpanzés***

Les chimpanzés orphelins seront placés après une quarantaine de 3 mois et après avoir été testés pour les maladies connues qui peuvent être préjudiciables pour la population de chimpanzés du Centre de Sauvegarde (sanctuaire) et sauvage, dans des groupes suivant leur âge et développement. Certains groupes pourront être multi-âges.

Les plus jeunes seront toujours gardés dans des groupes de bébés et de jeunes qui sortiront en brousse aux alentours du sanctuaire avec un soigneur au moins. Les autres groupes qui ne sortent plus en brousse seront logés dans de grands enclos électrifiés avec un ou plusieurs espaces intérieurs attenants pour la nuit ou en prévision des soins vétérinaires. En général, les enclos sont alimentés par source solaire et sont de taille variable dépendamment de l'espace et du financement, avec des enclos pour les adultes d'un maximum de deux kilomètres de long (généralement circulaire) et donc de plusieurs dizaines d'hectares chacun.

Enclos électrifié





Infrastructure de nuit attenantes aux enclos



## L'impact du Centre de Sauvegarde (sanctuaire)

### *Les retombées économiques*

Les chimpanzés seront nourris tous les jours au minimum 3 fois par jour. Toutes les denrées achetées pour les chimpanzés proviendront en grande partie de cultures locales et riveraines. Ces achats apporteront un apport économique non négligeable aux populations riveraines de la Forêt Classée. Le Centre de Sauvegarde (sanctuaire) emploiera au maximum du personnel local et les formera. Ponctuellement, il y aura également des emplois indirects tel que le soudeur pour les cages, les maçons pour le camp et tous les autres corps de métiers dont le Centre de Sauvegarde (sanctuaire) auraient besoin. Akatia mènera des micro-projets pour créer le revenu dans les communautés alentour du Centre de Sauvegarde (sanctuaire) au but de réduire le commerce de la viande de brousse.

Des visites pour l'éducation et la sensibilisation seront faites suivant le cadre défini par la convention entre Akatia et le MINEF. Le sanctuaire pourrait donc apporter un grand bénéfice pour le tourisme de la région.

### *Education et Sensibilisation*

Akatia organisera des campagnes de sensibilisation et d'éducation in-situ et ex-situ. En collaboration avec les autorités, le projet organisera des campagnes dans les villages riverains dans un premier temps puis dans les écoles de la préfecture. Dépendamment des financements recueillis, des campagnes nationales de média de masse pourront être envisagées.

### *Protection de la forêt de Yapo Abbé*

La protection et la conservation des chimpanzés étant la priorité du projet, l'association Akatia s'engagera à appuyer la protection de la forêt classée en soutenant autant que possible les activités de surveillance des gardes.

## Budget estimatif

Le budget global sur 3 ans est estimé à \$555,098 (482,694 Euros).

De cette somme, \$171,500 (149,130 Euros) seront utilisé pour les infrastructures nécessaires pour le fonctionnement du sanctuaire.



\$50,200 (43,652 Euros) seront dédiés aux équipements capitaux tels qu'un groupe électrogène et puits.

Les frais de fonctionnement varient en fonction du nombre de chimpanzés.

Le budget prévoit de recevoir 5 bébés lors la première année en concomitance avec la construction de l'enclos des adolescents. Dans la deuxième année, nous pourrions accueillir 5 chimpanzés dans l'enclos construit dans la première année. Finalement, dans la troisième année, le premier enclos adultes de 20 hectares sera prêt à accueillir un groupe de 10 adultes.

Akatia favorisera le recrutement local et les bénévoles pour réduire les coûts en personnel et fera toujours venir les matériaux de l'étranger hors taxe et hors douane.

### **Conclusion**

Alors que les Centres de Sauvegarde (sanctuaires) sont reconnus comme des outils de conservation et que les chimpanzés d'Afrique de l'Ouest sont de plus en plus menacés, Akatia souhaite trouver un soutien à tous les niveaux de la société (privé, entrepreneurial, gouvernemental, public) en plus de celui des fondations et des ONG.

La Côte d'Ivoire, pays leader dans la sous-région, est un des seuls pays qui a une population de chimpanzés sauvages encore viable mais qui n'a pas de Centre de Sauvegarde (sanctuaire). La présence d'un tel Centre de Sauvegarde (sanctuaire) dans les pays endémiques est un des critères de la CITES depuis 2015 pour recevoir des financements pour lutter contre le trafic. Afin de préserver la population de chimpanzés sauvages de Côte d'Ivoire et de la sous-région, une telle structure doit être créée et pourraient servir d'un projet phare du gouvernement de la Côte d'Ivoire.